

ANNULATION sur les FONDS réservés de l'art. 140 du Budget de 1951 de la somme de 3.500.000 francs.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 8 Janvier 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 17 Décembre 1951, le Conseil Municipal avait adopté le marché de gré à gré du 8 Novembre 1951 avec la Société d'Etudes pour les travaux d'études d'adduction et de distribution d'eau dans la Commune de Saint-Denis.

L'importance de la dépense, d'après l'article 6 du Marché précité (approuvé par Monsieur le Préfet le 10 Janvier 1952) est de 3.500.000 frs CFA.

Comme aucun crédit n'a pu être prévu au budget primitif de 1952 pour son exécution, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de voter l'annulation, sur les fonds réservés de l'article 140 "Marché de gré à gré pour travaux de l'Ecole Joinville" du budget de 1951, de la somme de 3.500.000 francs pour permettre l'inscription en dépenses nouvelles au budget additionnel prochain, du crédit nécessaire à ces travaux./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU;

La proposition contenue dans le rapport ci-dessus mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*et soumis à l'approbation  
Monsieur le Préfet  
Paris le 19 Avril 1952  
le Secrétaire Général,  
Chef de Service délégué  
Signé: Gavarrin*

*Approuvé  
P. Denis le 29 Avril 1952  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Lerouze*